

Service remplacement du Centre de Gestion du Doubs

Rapporteur : M. le Président

AVIS			
Commission n°1		Bureau	
séance du 05/07/02	favorable	séance du 12/07/02	favorable

Le Centre de Gestion du Doubs a mis en place un service de remplacement de personnel.

Pour pallier l'absence d'agents momentanément indisponibles de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon, à l'unanimité, le Conseil de Communauté autorise Monsieur le Président à :

- recourir à ce service
- signer la convention d'une durée de trois ans avec le Centre de Gestion du Doubs

Pour extrait conforme,

Le Président